

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21/29, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94038 CRETEIL CEDEX - (01 49 56 60 00
www.val-de-marne.gouv.fr

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées soumises à enregistrement
Code de l'environnement
Art. L211-1, L511-1 à L512-7 & R512-46-3 à R512-46-18

La société GENERIS-VEOLIA PROPRETE, a présenté à la Préfète du Val-de-Marne, une demande pour l'enregistrement sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, 6 avenue Winston Churchill, relative à son activité de déconditionnement de biodéchets (rubrique 2783-1 [E]) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'arrêté préfectoral n° 2024/532 du 15 février 2024 a ouvert une consultation du public sur ce dossier de demande d'enregistrement du 08 mars 2024 au 05 avril 2024 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à Villeneuve-Saint-Georges, 20 place Pierre Sépard, aux heures d'ouverture suivantes :

lundi : 08h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
mardi : 08h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
mercredi : 08h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
jeudi : 08h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
vendredi : 08h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30
samedi : fermé au public

Les observations du public pourront également être adressées avant la fin du délai de consultation :

- par courrier à la Préfecture du Val-de-Marne à l'adresse susvisée,
- par courrier électronique : pref-environnement@val-de-marne.gouv.fr

A l'issue de la consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES et transmis avec les observations du public à la Préfète du Val-de-Marne, compétente pour prendre la décision relative à la demande d'enregistrement, par arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le déroulé de la consultation est mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>